

CSE Malakoff

du 6 décembre 2018

CSE extraordinaire du 6 décembre

Etaient présent·e·s, côté direction : Catherine Sailles, Muriel Blanchard, Luc de Saint-Sernin, Daniel Grillon, Stéphane Bijoux, Michaël Friederich, Sylvain Guidot et Frédéric Ayangma.

A l'ouverture de la réunion, le Président de l'instance (F. Ayangma) a fait les annonces suivantes :

Vos élu·e·s :

Emilie Monduc,
Olga Ablavi Amou-
zou Amemaka,
Ghislaine Vingot et
Alain Rosalie

Représentante syndicale :

Diane Koné

- Les premiers secteurs de France Ô appelés à rejoindre la DGDAP (nouvelle Direction Générale déléguée des Antennes et des Programmes) sont le service de la Communication et le service de la Programmation ;
- Il n'y aura pas de déménagement ni en janvier pour le service de la Programmation ni en mars pour le service de la Communication. Aucune date n'est encore arrêtée et « cela se fera dans le strict respect des procédures »; autrement dit, l'instance du CSE de Malakoff sera informée et consultée avant tout mouvement ;
- Le transfert de la Diffusion vers le Siège est un non sujet ;
- Il n'y a pas de projet de vente du bâtiment de Malakoff ;
- Les programmes LTOM et INFOSOIR (dans sa version incarnée) sont sur la grille de septembre 2019 ;
- Les moyens techniques de la fabrication restent pour l'instant inchangés en l'absence de données éditoriales nouvelles
- Un comité de Transformation de Malakoff sera créé pour traiter de l'ensemble des sujets en janvier 2019. Cette commission de suivi se réunira 1 fois par semaine, en collaboration avec la DSQVT (Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail).
- Les entretiens professionnels sont en cours pour recueillir les souhaits d'orientations professionnelles.
- Des rencontres régulières se mettent en place entre les managers et leurs équipes pour les informer au fur et à mesure de l'évolution du projet.
- La direction s'engage à traiter comparablement les permanents et les non-permanents historiques en matière d'accompagnement, dans le cadre de formation en vue d'une reconversion dans le numérique, voire à régulariser leur situation

Ces informations répondent en partie aux interrogations des salarié·e·s.

Depuis l'annonce de l'arrêt de la chaîne France Ô (le 19 juillet dernier), la direction était restée muette sur l'avenir des salarié·e·s du site, laissant le champ libre aux rumeurs

et autres affabulations. **La CGT a donc insisté pour qu'il soit fait de cette communication une note, diffusée à l'ensemble des salarié-e-s du site.**

D'ici septembre 2020, date de l'arrêt de FÔ, la direction prépare la nouvelle offre de contenus avec une organisation humaine adéquate.

Pour cela, elle établit le calendrier suivant :

Côté Programmes :

- Depuis la création de la DGDAP, la direction exécutive du pôle participe aux réunions du Siège. Si la DGDAP prévoit une Unité de Programmes des Outre-mer (UPOM) pour répondre à la demande de représentativité des Outre-mer sur les chaînes nationales, la direction du pôle elle, ne sait pas comment la régler. Dans un premier temps, il serait question de programmer sur une des chaînes du groupe 1 prime par mois. L'UPOM devrait aussi alimenter l'offre sur le numérique.
- La période de janvier à juin 2019 permettra de construire les grilles de France Ô jusqu'à 2020 ainsi que la nouvelle offre numérique définitive pour 2020. Seuls les programmes LTOM et INFOSOIR seront reconduits dans leur version actuelle jusqu'à décembre 2019 au moins. Pour les autres émissions, la politique éditoriale décidera de leur maintien ou pas. Le budget pour les documentaires quant à lui est conservé pour 2019. Par ailleurs, il reste un stock de programmes à diffuser. Les activités Fabrication des bandes-annonces et Habillage France Ô seraient transférées sur de la production numérique.

Côté Organisation :

La direction se dit « acteur » de la nécessaire transformation mais elle avoue ne pas avoir toutes les réponses aujourd'hui.

Dans tous les cas, il n'y aura ni changement ni déménagement sans la consultation préalable du CSE de Malakoff.

Parallèlement, la direction s'engage à créer une commission de suivi qui étudiera entre autres dès janvier 2019 les impacts liés à l'arrêt de la chaîne France Ô.

Elle s'autorise aussi un accompagnement avec un cabinet extérieur.

Autre mise en place, dans le cadre des réunions « Espace métiers » :

Les organisations syndicales ont décidé de consacrer une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), pour adapter les salarié-e-s concernés de près comme de loin à FÔ aux nouvelles missions et activités du pôle.

Les entretiens professionnels actuellement en cours devraient aussi orienter le plan de formation dont le budget à ce titre sera abondé d'une enveloppe spécifique complémentaire.

A l'issue de cette réunion extraordinaire, force est de constater que la direction peine à enclencher le projet faute d'idées concrètes sur la gestion des personnels et sur les nouveaux produits. Cette réunion extraordinaire est-elle venue trop tôt ?

Toujours est-il que 2020 c'est demain, il est donc impératif d'assister activement cette direction dans la construction de l'avenir de chacun.

CSE ordinaire du 6 décembre

Point 1. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2018

Le PV a été adopté à l'unanimité

Point 2. Présentation du rapport de l'ex-CHSCT suite à 2 altercations

- La première enquête visant un journaliste et un prestataire a définitivement été invalidée, ne relevant ni d'une enquête ni du CHS-CT. « Les représentants du personnel constatent que les causes de cet incident sont liées directement à un dysfonctionnement organisationnel ».
- La deuxième enquête, en revanche, a révélé de graves manquements de la direction. Il s'agissait ici d'éclairer les élu·e·s sur une altercation entre un JRI et son N+1, ayant conduit à un accident du travail.

Lors de la remise du rapport, la direction n'a pas voulu reconnaître ses torts : De graves manquements à tous les niveaux hiérarchiques qui ont conduit à la fragilisation psychologique du JRI, toujours en attente de réparation.

Elle a en outre refusé de signer le rapport d'enquête envoyé à l'inspection du travail, considérant que l'accident du travail ne pouvait pas être défini comme grave. Or d'après le docteur Mageau, le choc qui affecte le JRI depuis cette altercation et l'arrêt de travail qui s'ensuit, entrent dans la catégorie des RPS (Risque Psycho-Sociaux) donc d'un accident grave.

La direction a piteusement pris la mesure de la gravité des faits et a ainsi retenu les pistes de préconisations de l'enquête :

1. Déployer une formation « gestion de crise » pour les managers ;
2. Rappeler les règles en matière de dérogation pour transport lors de missions (note diffusée en 2016) ;
3. Poursuivre le cursus managérial ;
4. Mettre en place début 2019, un dispositif d'accompagnement des salarié·e·s et des managers avec la DSQVT

Point 3. Information sur le projet de plan de développement des compétences 2019 (anciennement appelé plan de formation)

Avec l'arrêt de France Ô, les besoins seront identifiés « au fil de l'eau » par les managers selon leurs orientations stratégiques et par les collaborateurs via les entretiens annuels et professionnels.

C'est donc un plan prévisionnel qui a été présenté aux élu·e·s. Des bilans mensuels permettront d'ajuster les demandes de formations.

Si le budget 2018 était de 60000 euro, un abondement spécifique et complémentaire de l'enveloppe est prévu. Son montant n'a pas été communiqué.

Point 4. Information consultation sur la planification des OPS

Pour d'obscures raisons qualifiées « de cohérence d'organisation du service de la planification », la direction entend fusionner 2 plannings en 1 : ceux des Chefs OPS radio et TV.

Le service de la planification (bureau 209) gèrerait tous les intermittents (contrats et Planif).

La CGT veut s'assurer que ce n'est pas le début de la fin des spécialisations de chaque OPS et que cette nouvelle tâche ne constitue pas un casse-tête supplémentaire pour les salarié·e·s de la planification.

Ce point fera l'objet d'une consultation des élu·e·s du CSE de Malakoff.

Point 5. Information consultation sur le secteur Infographie

Même problématique exposée au point précédent : Rationaliser la planification.

Les Infographistes « Exé » et « Créa » seraient gérés par le responsable de la palette « Exé. », les contrats seraient édités par le service de la planification (bureau 209).

La CGT a vivement fait remarquer que ce secteur ne travaille qu'avec des intermittents, planifiés comme des permanents à plein temps. Dans un premier temps donc, le point de réflexion ne se situerait-il pas dans le recrutement pur et simple des intéressés ?

Ce point fera l'objet d'une consultation des élu·e·s du CSE de Malakoff.

Pour conclure la réunion, le président de l'instance indique un calendrier prévisionnel des prochaines réunions du CSE Malakoff :

24 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin, 4 ou 11 juillet 2019.

Paris, le 11 décembre 2018